

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M20- 0008999

Optique

Autres

(63566)

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1488 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : RAHMAINE OMAR

Date de naissance : 20/6/1952

Adresse : 5 MM 29 RPT 4, 2<sup>e</sup> étage, NOVACalifornia / ap

Tél. : 0660168100

Total des frais engagés : X 371 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Abdel

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/3/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Gachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/03/2021	CS	3000	104,80 A1 Q005,95 TVA : 05 22 32 25	D. M. P. G. 03/03/2021 100%

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE HANIR          101, Bvd El Oued, 101 Mandarona          Rue 14, Insta : Am Chok - Casa          Tel : 05 22 52 82 53</p> <p>INPE 9200 138 Y</p>	03/03/2021	101.30

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DRG Tél: 05 22 21 07 00			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de la

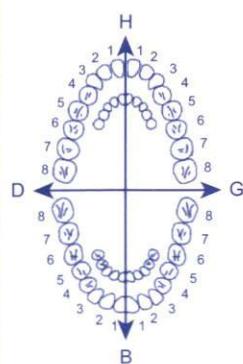
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur ATTAR Zineb

Neurologue-Epileptologue  
Adulte-Enfant

- Vidéo Electroencéphalogramme « EEG »
- ElectroNeuroMyogramme « ENMG »



# الدكتورة عطار زينب

اختصاصية في أمراض الدماغ والأعصاب  
والعمود الفقري والعضلات وإختصاص أمراض  
الصرع (الكبار والأطفال)

- تخطيط الكهربائي للدماغ ( الشبكة )

- التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

Casablanca le :

03/03/16

Rahmaoui

PHARMACIE ACHIR  
101, Bd El Qods Lot Mandarona  
Rue 14, Inaya 1 Ain Chok - Casablanca  
Tel : 05 22 52 82 53

M. et Famille

PHARMACIE ACHIR  
101, Bd El Qods Lot Mandarona  
Rue 14, Inaya 1 Ain Chok - Casablanca  
Tel : 05 22 52 82 53

A.S

1) Anakal P 41,30

71,30

PHARMACIE ACHIR  
101, Bd El Qods Lot Mandarona  
Rue 14, Inaya 1 Ain Chok - Casablanca  
Tel : 05 22 52 82 53

PHARMACIE ACHIR  
101, Bd El Qods Lot Mandarona  
Rue 14, Inaya 1 Ain Chok - Casablanca  
Tel : 05 22 52 82 53

partie / 1 mois

2) Docteur ATTAR Zineb  
Neurologue-Epileptologue  
Adulte-Enfant  
Essafa 404, Bd Al Qods, Résidence Essakane El Anik, 3<sup>eme</sup> Etage N° 18, Ain Chok - CASABLANCA.  
Tél : 05 22 52 25 16  
GSM : 06 65 04 33 12

الصفا 404 شارع القدس، إقامة السكن الأنيق، الطابق 3، رقم 18، عين الصق، الدار البيضاء

Essafa 404, Bd Al Qods, Résidence Essakane El Anik, 3<sup>eme</sup> Etage N° 18, Ain Chok - CASABLANCA.

Tél : 05 22 52 25 16

Email : attar.neurologie@gmail.com

الهاتف : 05 22 52 25 16

GSM : 06 65 04 33 12

المحمول : 06 65 04 33 12